

# Licence Accès Santé (LAS)

Portail Sciences / Licence 1 STAPS / Licence 1 Droit



## Présentation

Les portails option santé ou licence Accès Santé (L.A.S) permettent de suivre une formation de licence incluant des enseignements « accès Santé » dans différents domaines :

- **pour les portails Sciences :**

Sciences de la vie / Chimie,

Mathématiques / Physique,

Mathématiques / Informatique

- **pour STAPS :**

Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

- **pour Droit :**

Licence Droit à Bourges.

**Vous êtes en terminale et vous souhaitez suivre des études de santé**

**Médecine – Maïeutique – Odontologie –  
Pharmacie – Kinésithérapie : MMOPK**

**Vous vous inscrivez dans un portail ou une licence  
« Accès Santé »**



**Vous validez  
votre 1<sup>ère</sup> année  
et vous êtes**



**Vous ne validez pas votre  
1<sup>ère</sup> année de Licence**

**Admissible**

*(Rang de classement)*



**Non-admissible**



**Admission à  
l'oral**



**L2  
Santé**

**L2 sciences**  
Nouvelle  
candidature  
possible

**Redoublement / Réorientation**



Portails Sciences		Nombre de place*	Poursuite d'études
L1 Sciences Portail 16	Sciences de la vie Chimie Santé	120	Filière MMOPK L2 Sciences de la Vie L2 Chimie
L1 Sciences Portail 17	Mathématiques Physique Santé	40	Filière MMOPK L2 Mathématiques L2 Physique
L1 Sciences Portail 18	Mathématiques Informatique Santé	20	Filière MMOPK L2 Mathématiques L2 Informatique

STAPS		Nombre de place*	Poursuite d'études
L1 STAPS	Orléans	30	Filière MMOPK L2 STAPS
L1 STAPS	Bourges	30	Filière MMOPK L2 STAPS

Droit		Nombre de place*	Poursuite d'études
L1 Droit	Bourges	25	Filière MMOPK L2 Droit

## LA.S : Pour qui ? Comment ?

Le cursus Licence Accès Santé est une **formation sélective** réservée à des étudiants voulant poursuivre leur cursus dans une des filières suivantes : **médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK)**.

À l'issue de la première année LAS, l'étudiant peut candidater au concours dans 1 ou 2 filières de MMOPK. Il est également possible de se présenter au concours tout au long du cursus LAS, dans la limite de 2 candidatures.

Le processus de sélection pour l'admission dans ces filières de santé prend en compte les notes obtenues dans la formation de licence, et le cas échéant, le résultat à des épreuves orales spécifiques.

Si finalement, l'étudiant ne fait pas le choix de poursuivre vers les filières de santé ou s'il n'y est pas admis, il peut bien sûr poursuivre en licence où il aura la possibilité de candidater à nouveau.

